

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques

tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

[Mail N° 35 bis - 29 juin 2011: Mouvement à Titre Provisoire \(Suite\)](#)

Mouvement à titre provisoire : informations après nos interventions à l'IA.

Les postes oubliés/ postes publiés par erreur/ modification de regroupement de fractions de postes... :

L'IA a refusé d'accéder à la demande du SNUDI-FO d'un correctif/additif à la liste et d'une prolongation de la durée de saisie afin que les collègues puissent postuler sur tous les voeux existants.

Les collègues ne peuvent postuler que sur les postes listés sur les documents. (Pas de fax demandant un poste qui n'est pas "étiqueté"). Ils postulent donc sur les postes qu'ils souhaitent, sur un regroupement contenant une fraction qui les intéresse. S'il y a des fractions fausses, elles seront corrigées par la suite (donc une part d'inconnu !).

Si des regroupements de fractions peuvent éventuellement être modifiés (quotité, jumelage...), ce sera également fait après.

Les postes demandés par des collègues à TD et qui réapparaissent à cette phase : Soit ce sont des erreurs, soit ces postes avaient été attribués et se sont effectivement libérés après le mouvement à Titre Définitif.

Cas particulier des modulateurs (postes parfois occupé depuis des années par des collègues !) : là aussi refus d'un correctif/additif pour ces postes. Si l'école est étiquetée, le poste peut être demandé, sinon, ils seront vus lors de la troisième phase. Les collègues peuvent faxer à l'IA une lettre attestant qu'ils travaillent sur ces postes depuis des années et souhaitent y être affectés à la troisième phase.

Les postes oubliés seront mis à la troisième phase, les collègues y seront nommés, au barème, en fonction des voeux de la deuxième phase et des postes restants.

Rappels utiles :

A chaque phase, les postes sont attribués par ordre de barème.

Les priorités pour rester sur un poste à TP occupé en 2009-2010, n'existent qu'en ZEP/REP/RAR. Pas ailleurs même avec une recommandation (IEN, direction...).

Il y a deux documents sur le site de l'IA pour repérer des postes : liste générale des supports (c'est là que ce trouve les codes à saisir, celui du poste principal), listes des supports fractionnés. C'est dans le deuxième que l'on peut chercher une fraction de poste qui apparaîtra comme complétant la fraction principale de la première liste.

Postes T1

Hier, ce n'était plus 15 collègues T1 que l'administration devait encore affecter mais **24**.

24 collègues T1 nommés sur un poste réservé qui finalement n'existait pas ou a été repris pour un PES1 et qui vont avoir eux aussi un poste entier soustrait à la liste des poste vacants pour cette phase !

Les problèmes de saisies de voeux :

Certains collègues nous ont signalés des problèmes techniques au moment de la saisie de leur voeux. Ils envoient leur liste de voeux (code et intitulés) par Fax (04 91 99 67 81). L'administration les saisira.

Permanences du syndicat :

04 91 00 34 22 - 06 13 71 37 25 (Louis Bernabeu - Délégué du personnel) - 06 20 76 11 87

La suite des opérations du mouvement :

Mercredi 29 juin 2011 minuit : fin de la saisie

Jeu. 30 juin 2011 : examen des priorités médicales

Vendredi 1er juillet : première mouture du mouvement, vérification, contrôle.

Lundi 4 juillet : groupe de travail avec les délégués du personnel.

Problèmes ou questions, n'hésitez pas à contacter le syndicat !

Plus que jamais, au vu des conditions dans lesquelles se déroulent les opérations,

ENVOYEZ LE DOUBLE DE VOTRE FICHE DE VŒUX AVEC TOUT COMMENTAIRE UTILE AU SNUDI-FO
pour vérification et contrôle des opérations lors de la deuxième phase et éventuellement lors de la troisième phase.

Se syndiquer : le droit qui permet de défendre tous les autres !

Elections professionnelles d'octobre 2011 : je vote FO pour élire des délégués qui défendent les droits des personnels !

IMPORTANT : Dès aujourd'hui, j'active ma boîte mail professionnelle à l'aide de la fiche technique jointe.

